



## ESPERANCE GYMNASTIQUE

Saison 2021 / 2022

# REGLEMENT INTERIEUR

### REGLEMENTATION GENERALE

- 1- Chaque parent et gymnaste déclarent avoir pris connaissance du présent règlement et s'y conformer. Un non-respect du règlement entraînera un avertissement ; au-delà de trois avertissements, il y aura exclusion définitive du club.
- 2- Les entraînements étant sous la responsabilité des entraîneurs, **les parents ne sont pas admis dans la salle spécialisée** (sauf autorisation préalable de l'entraîneur)
- 3- **Les parents doivent amener leur enfant jusqu'au vestiaire pour la mise en tenue et attendre dans le hall le moniteur. Les parents doivent s'assurer que l'entraîneur est présent avant de repartir.**
- 4- **Les parents s'engagent à récupérer leur enfant à l'heure précise de la fin des cours en attendant dans le hall, les entraîneurs n'ont pas la responsabilité de garde d'enfant après leur cours.**
- 5- **Dans le cadre des entraînements ou en compétition, un entraîneur peut être amené à « rattraper » / maintenir un ou une gymnaste dans le cadre de la progression gymnique ou d'une parade.**
- 6- Certains cours peuvent être déplacés ou annulés
- 7- Le club communique principalement par mail : [nogentesperancegym@gmail.com](mailto:nogentesperancegym@gmail.com) et publie des informations sur son Facebook et sur son site internet.
- 8- L'Espérance Gymnastique se dégage de toute responsabilité en cas de vol, bris, ou perte.
- 9- Un enfant ayant délibérément détérioré un équipement de la salle, pourra être radié de l'association sans se prévaloir des droits d'inscription et des poursuites pourront être engagées.
- 10- La cotisation annuelle n'est ni remboursable, ni transmissible et ne présume en rien de l'assiduité du gymnaste. En cas de problème de santé (sur présentation d'un certificat médical) ou en cas d'évènement familial important (déménagement), le Conseil d'Administration de l'Association pourra statuer sur un éventuel remboursement qui restera toutefois exceptionnel.

### REGLEMENTATION DU GYMNASTE

- 1- Le gymnaste se doit de respecter strictement les horaires de ses entraînements. Il faut prévoir d'arriver 5 minutes en avance pour se mettre en tenue dans les vestiaires.
- 2- Un cours doit se dérouler dans l'ordre et le calme, le gymnaste écoute les consignes et les respecte, de l'entraîneur mais aussi de tout membre aidant (bénévole ou du bureau).
- 3- Le respect : aucun manquement ne sera toléré (verbal ou autre) sous peine de sanction. Le respect s'entend envers les entraîneurs, les camarades et toutes autres personnes présentes dans la salle.
- 4- Les gymnastes doivent attendre dans le hall l'arrivée de leur entraîneur. L'entrée et la sortie de la salle se font sur autorisation de l'entraîneur.
- 5- L'utilisation des équipements de la salle spécialisée par les gymnastes ou toute autre personne, est interdite sans autorisation du responsable du cours. Le matériel que l'on respecte et dont on prend soin, utilisé par le gymnaste sera rangé de façon correcte par le gymnaste.
- 6- Les gymnastes étant en possession de bijoux ou autres objets de valeur devront les mettre dans un sac personnel. Les téléphones portables sont proscrits et devront être éteints.
- 7- Les chewing-gums, gâteaux et bonbons sont strictement interdits dans la salle.

8- Mis à part un accord préalable, le gymnaste **se doit d'être présent à tous ses cours, de participer aux diverses compétitions, aux animations, aux évènements ou démonstrations auxquelles l'Espérance Gymnastique participe.**

9- Les gymnastes doivent se munir d'une bouteille d'eau pour les cours.

10- Pour tous, une tenue correcte est exigée, tant vestimentaire que corporelle.

À l'entraînement : justaucorps (filles), cycliste, short, tee-shirt, patins ou pieds nus.

En compétition et au gala : la tenue sera demandée par l'entraîneur.

11- Les cheveux doivent être attachés.

12- En cas d'accident corporel survenu pendant l'entraînement en l'absence des parents, ceux-ci reconnaissent le droit à l'entraîneur responsable de prendre toutes les mesures d'urgence qu'il jugera nécessaire pour assurer la sécurité du gymnaste. L'entraîneur est tenu de prévenir les personnes concernées dans l'ordre suivant : pompiers, parents, Président ou membre du bureau.

### **COMPETITION :**

1- Le calendrier sera communiqué par les entraîneurs.

2- En cas d'absence du gymnaste sans raison valable justifiée ou non prévue à l'avance à une compétition entraînera une sanction et l'encaissement du chèque de 25€, chèque demandé lorsque l'enfant est sélectionné pour la compétition. Si absence due à une blessure ou à une maladie, un certificat médical est obligatoire.

3- Les parents s'engagent à rembourser au club le montant de l'amende appliquée par la fédération pour un forfait non déclaré dans les délais.

4- Les parents assurent le transport de leurs enfants sur les lieux de compétition.

5- Les déplacements (réguliers ou occasionnels) ne sont pas couverts par l'assurance fédérale ; par conséquent, le conducteur doit vérifier qu'il est couvert pour transporter des tiers dans son véhicule.

6- En compétition, le club prête une tenue aux gymnastes, contre un chèque de caution de 50€. Tout équipement non rendu ou détérioré entraînera automatiquement l'encaissement du chèque de caution « équipement ».

### **INSCRIPTIONS :**

1- Pour toute nouvelle inscription, trois séances d'essai sont proposées. En cas de désistement après ces trois séances, le dossier complet sera rendu.

2- Trois absences injustifiées consécutives entraîneront la radiation du club.

3- En cas de dossier incomplet à l'inscription, l'enfant sera placé sur une liste d'attente.

4- Pièces à fournir :

- La fiche individuelle d'inscription remplie/corrigée et signée du gymnaste et des parents.
- Une adresse mail valide
- Une attestation d'assurance responsabilité civile.
- Le règlement de la cotisation (en un ou plusieurs chèques possible).
- Une photo.